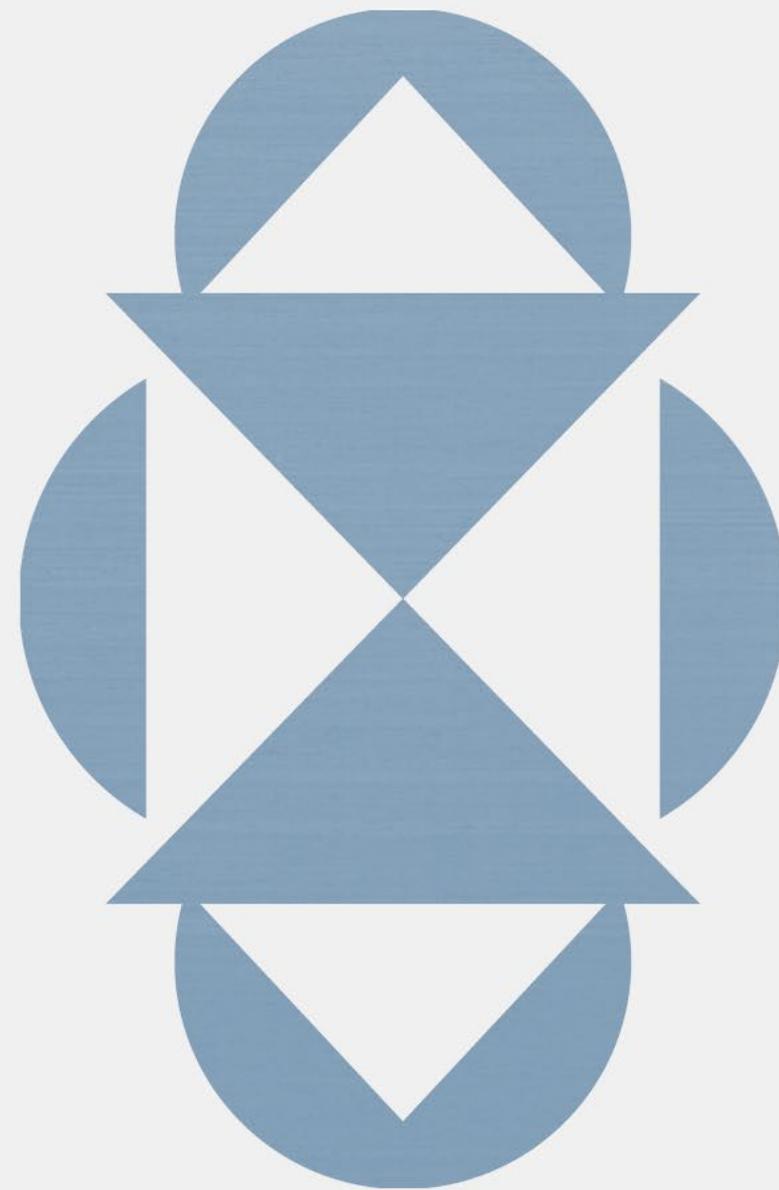


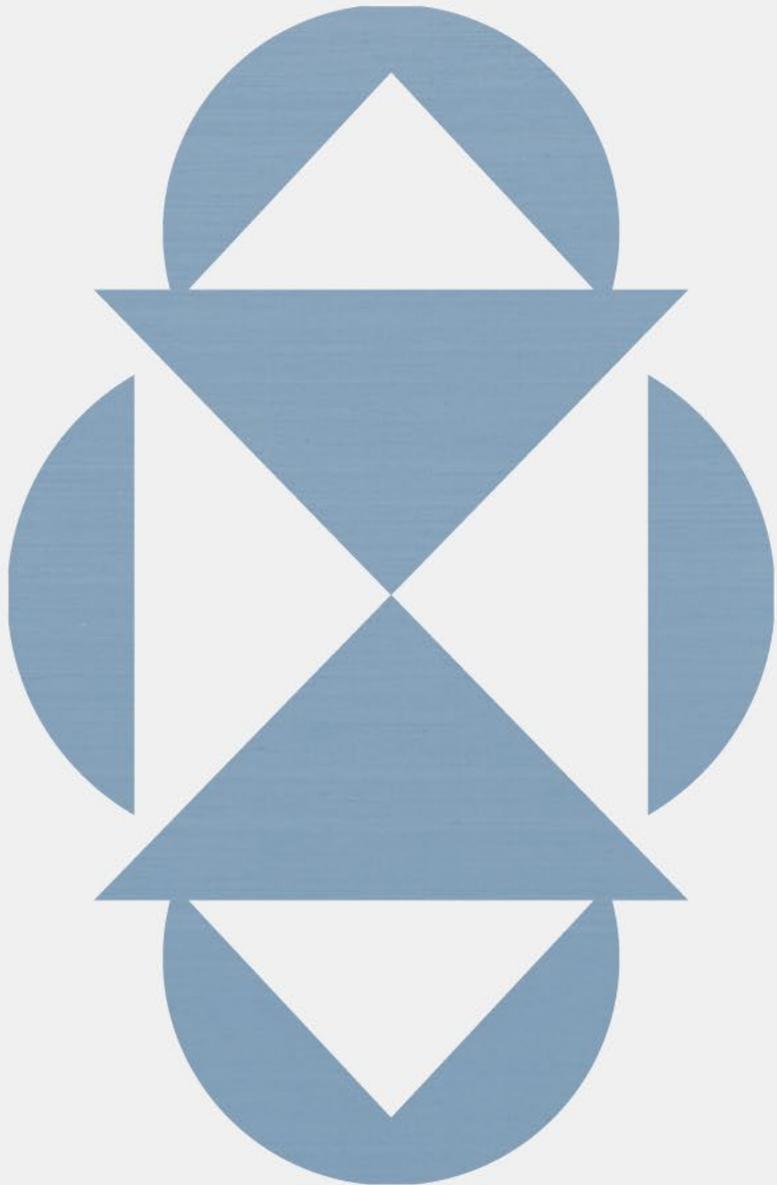
Vaccination contre le virus respiratoire syncytial (VRS) chez les personnes âgées de 60 ans et plus

Campagne de vaccination saisonnière (2025-2026) contre les infections respiratoires

Auteurs : Laurence Pothier, Geneviève Martel,
Gabrielle Asselin, Catherine Guimond
Réviseurs : Rodica Gilca, Maude Paquette, Étienne Racine

2025-09-11





PARTIE 1

DÉFINITION DU VRS ET DU PROGRAMME QUÉBÉCOIS D'IMMUNISATION CONTRE LE VRS CHEZ LES PERSONNES ÂGÉES DE 60 ANS ET PLUS



Qu'est-ce que le VRS ?

- **Définition** : virus respiratoire à ARN enveloppé de sous-groupe A ou B très commun et très contagieux qui est responsable d'infections des voies respiratoires, dont les poumons
- **Transmission** : exposition directe ou indirecte aux sécrétions respiratoires contenant le virus (contact/gouttelettes)
- **Symptômes** : congestion ou rhinorrhée, mal de gorge, toux, fatigue, fièvre pouvant mener à une :
 - infection grave des voies respiratoires ou des poumons

La primo-infection au VRS ne confère pas une immunité protectrice complète

Épidémiologie chez l'adulte

- Les infections par le VRS représentent une cause fréquente d'hospitalisation et de décès chez les personnes âgées
- Les adultes les plus à risque de complications graves sont :
 - Les résidents des centres d'hébergement de longue durée (CHSLD), des ressources intermédiaires (RI-SAPA) et des résidences privées pour aînés (RPA)
 - Les personnes âgées de 75 ans et plus vivant avec une ou plusieurs maladies chroniques
- La saison du VRS au Québec s'étend habituellement du début novembre jusqu'au mois d'avril. Toutefois, elle peut varier entre les régions géographiques et d'une année à l'autre.

Objectif du programme et clientèles ciblées

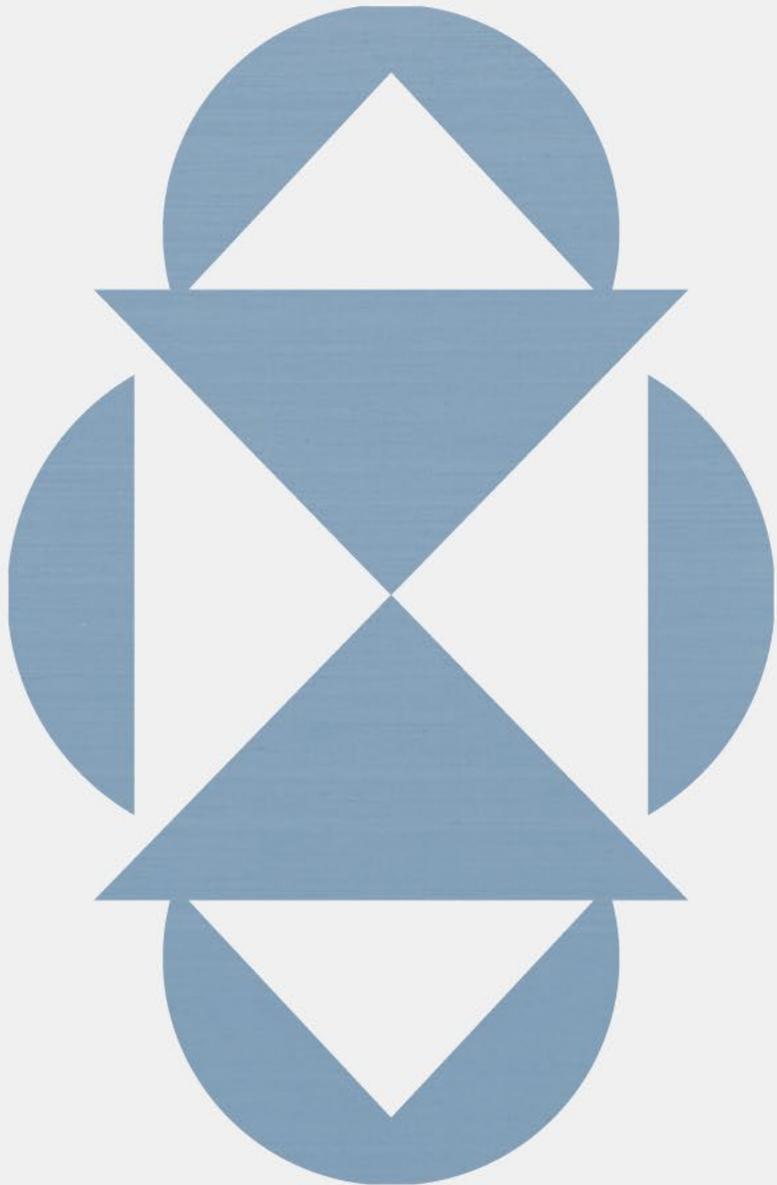


Objectif

- Prévenir les complications, les hospitalisations et les décès attribuables au VRS

Clientèles ciblées par le PQI (saison 2025-2026)

- Personnes âgées de 60 ans et plus résidant en CHSLD ou RI-SAPA
- Personnes âgées de 75 ans et plus résidant en RPA (catégories 3 et 4)



PARTIE 2

VACCINS CONTRE LE VRS DISPONIBLES POUR LA SAISON 2025-2026

*Institut national
de santé publique*

Québec 



Vaccins disponibles dans le cadre du programme

Nom commercial	Type de produit
Abrysvo ^{MC} (RSVpreF)	Vaccin sous-unitaire inactivé
Arexvy ^{MC} (RSVpreF3)	

Vaccin contre le VRS- Abrysvo^{MC} (RSVpreF)



Présentation

- Fiole unidose de vaccin lyophilisé, seringue préremplie de diluant et adaptateur pour fiole. **Doit être reconstitué.**
- Le vaccin reconstitué a l'aspect d'une solution claire et incolore.

Conservation

- Entre 2 et 8 °C



Vaccin contre le VRS- Arexvy^{MC} (RSVpreF3)

Présentation

- Fiole unidose de vaccin lyophilisé et fiole d'adjuvant (diluant). **Doit être reconstitué.**
- Le vaccin reconstitué a l'aspect d'une solution opalescente dont la couleur varie d'incolore à brun pâle.

Conservation

- Entre 2 et 8 °C

Calendrier d'administration - Abrysvo^{MC} (RSVpref) et Arexvy^{MC} (RSVpreF3)



Âge	Nombre de doses	Précisions
18 ans et plus	1	<ul style="list-style-type: none">• Administrer tout le contenu de la fiole le plus rapidement possible après sa reconstitution ou au plus tard 4 heures après (en le conservant entre 2 et 8°C)• Par voie IM

Voir PIQ pour les détails sur les [techniques d'administration](#)

Contre-indications

Anaphylaxie suivant l'administration d'une dose antérieure du même vaccin ou d'un autre produit ayant un composant identique.

Manifestations cliniques après la vaccination

- Les principales manifestations attribuables au vaccin sont :
 - Douleur, rougeur, gonflement au site d'injection
 - Fatigue
 - Myalgie, arthralgie
 - Céphalée
- La plupart des réactions observées sont transitoires, voir section [Manifestations cliniques observées](#) du PIQ pour plus d'informations
- Voir [Feuille d'information pour les personnes à vacciner-Vaccin contre le virus respiratoire syncytial \(VRS\)](#)

Effacité d'Abrysvo^{MC} (RSVpreF) chez les personnes âgées de 60 ans et plus



- Lors de la première saison, l'efficacité est de :
 - 66,7 % contre l'infection respiratoire aiguë (IRA) basse (2 symptômes ou plus)
 - 85,7 % contre l'IRA basse (3 symptômes ou plus)
- Lors de la deuxième saison, l'efficacité est de :
 - 55,7 % contre l'infection respiratoire aiguë (IRA) basse (2 symptômes ou plus)
 - 77,8 % contre l'IRA basse (3 symptômes ou plus)

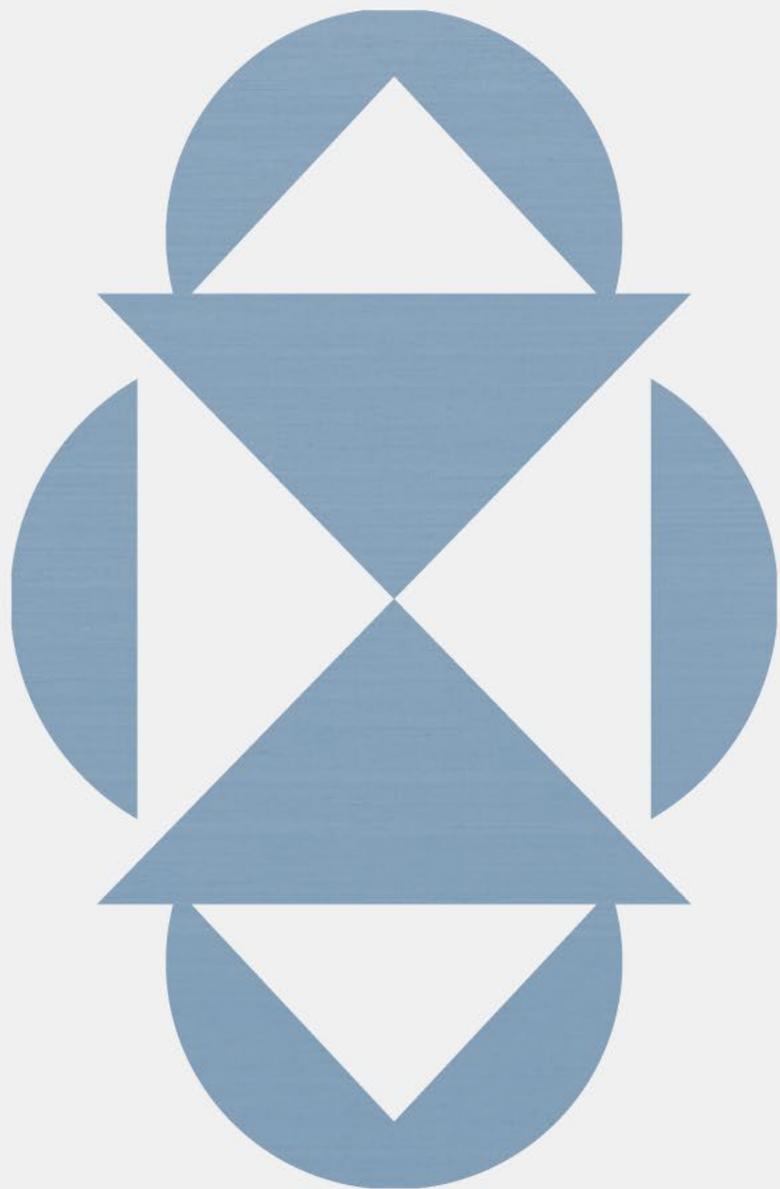
Les études indiquent qu'un certain degré de protection persiste durant au moins deux ans. Les recherches se poursuivent pour déterminer la durée exacte de protection conférée par ces vaccins.

Efficacité d'Arexvy^{MC} (RSVpreF3) chez les personnes âgées de 60 ans et plus



- Lors de la première saison, l'efficacité est de :
 - 82,6 % contre l'infection des voies respiratoires inférieures
 - 94,1 % contre l'infection sévère des voies respiratoires inférieures
- Lors de la deuxième saison, l'efficacité est de :
 - 56,1 % contre l'infection des voies respiratoires inférieures
 - 64,2 % contre l'infection sévère des voies respiratoires inférieures

Les études indiquent qu'un certain degré de protection persiste durant au moins deux ans. Les recherches se poursuivent pour déterminer la durée exacte de protection conférée par ces vaccins.



PARTIE 3

RESPONSABILITÉS PROFESSIONNELLES ET LÉGALES

*Institut national
de santé publique*

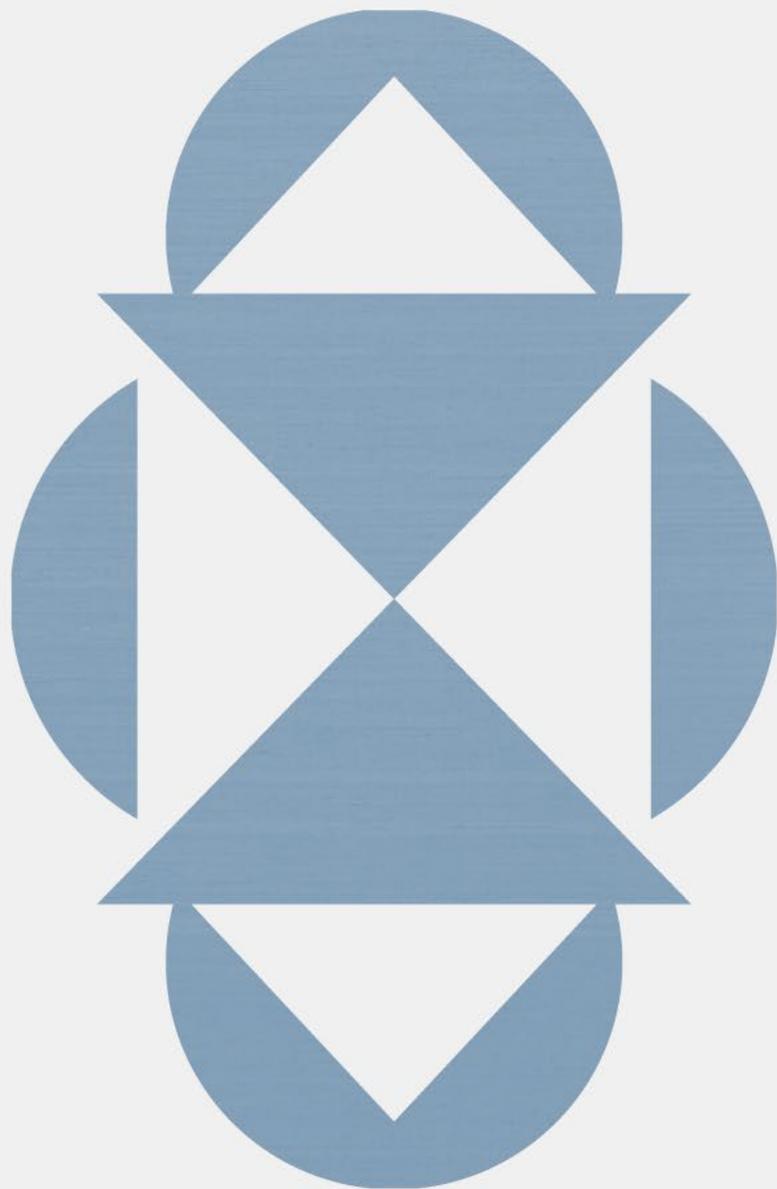
Québec 

Responsabilités professionnelles et légales

- Déclaration des manifestations cliniques inhabituelles (MCI)
 - Tout professionnel de la santé qui est habilité à poser un diagnostic ou à évaluer la condition de santé d'une personne et qui constate chez une personne vaccinée ou chez une personne de son entourage une MCI, qui est temporellement associée à une vaccination et pour laquelle il soupçonne un lien avec le vaccin, doit [déclarer cette situation](#) au directeur de santé publique de sa région dans les plus brefs délais
 - Documentation de la vaccination
 - L'information relative à l'immunisation doit être consignée dans :
 - le Registre provincial de vaccination*
 - le carnet de vaccination ou la preuve écrite remise à l'utilisateur
 - le dossier de l'utilisateur
- * Les établissements ont l'obligation de saisir toute immunisation dans le Registre provincial de vaccination dans les 2 jours ouvrables suivant l'administration d'un produit immunisant

Voir PIQ pour plus d'informations sur la [documentation de la vaccination](#)

Outils et références



Pour en savoir plus...

- [Protocole d'immunisation du Québec](#)
- [Programme d'immunisation contre les infections par le virus respiratoire syncytial \(VRS\)-Questions et réponses à l'intention des professionnels de la santé](#)
- Formation de base en immunisation (disponible sur l'[ENA](#))
- Formation « Optimisation de la pratique de counseling par l'utilisation de l'entretien motivationnel (de base) » sur l'[ENA](#)



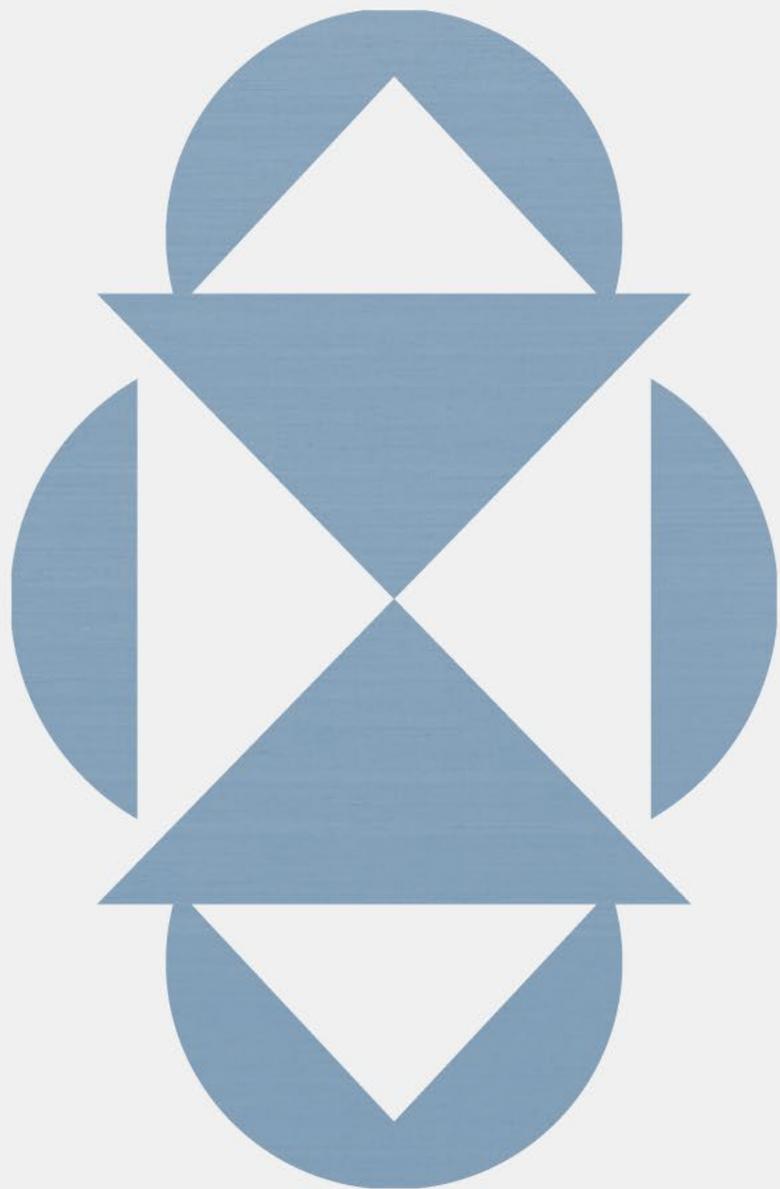
Outils en lien avec la gestion des vaccins

- [Le Guide des normes et pratiques de gestion des vaccins](#)
 - La figure 7 démontre la procédure d'emballage des vaccins lors du transport des vaccins réfrigérés, consultez la section 5 pour connaître la procédure complète
- Formation « Gestion des vaccins » disponible sur l'[ENA](#)
 - Elle s'adresse à tous les intervenants étroitement impliqués en gestion des vaccins, mais plus particulièrement aux personnes effectuant la majorité des tâches (inventaire, commandes, entreposage, surveillance de la température, manutention et transport des vaccins, etc.).
- [Formulaire de demande d'évaluation de produits immunisants en cas de bris de la chaîne de froid](#)
- [Procédure lors d'un bris de chaîne de froid](#) (voir section 10.4)
- [Procédure lors d'une panne électrique](#) (voir Annexe 11)
- [Règles d'entreposage des vaccins dans un réfrigérateur domestique – Aide-Mémoire pour le réfrigérateur](#)



Références

- [Protocole d'immunisation du Québec](#)
- [Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux - Feuilles d'information pour les personnes à vacciner](#)
- [Utilisation du vaccin contre le virus respiratoire syncytial \(VRS\) chez les personnes âgées de 60 ans et plus dans le Programme québécois d'immunisation](#)
- [Place du vaccin mRNA-1345 \(mRESVIA\) dans le Programme d'immunisation contre le virus respiratoire syncytial au Québec](#)



Merci

*Institut national
de santé publique*

Québec 